

Lettre de Démocratie & Socialisme

supplément à D&S, mensuel pour ancrer le Parti socialiste à gauche
abonnement au mensuel : 25 euros / an à l'ordre de DS, 85 rue Rambuteau, 75001 Paris
si vous ne voulez plus recevoir cette lettre, signalez-le par un message à democratieetsocialisme@wanadoo.fr.

n° 2 - directrice de publication : Françoise Rambaud - rédacteur en chef : Gérard Filoche - février 2003

37,5 annuités pour une retraite à taux plein : dans le privé comme dans le public

Contribution thématique pour le débat du congrès du Parti socialiste

Enjeux.

La question des retraites est devenue l'une des questions centrales de notre société. Elle est au cœur de notre modèle social et des préoccupations de dizaines de millions de salariés.

Après avoir obtenu un nouveau partage de la valeur ajoutée en faveur des profits et aux dépens des salaires (la part des salaires est passée de 69 % à 61 %), l'objectif du Medef est de poursuivre dans cette voie en faisant main basse sur une partie des salaires indirects, des cotisations sociales.

Contrairement à ce que prétendent le Medef et la droite, il n'y a pas de vrai problème de financement des retraites. Il y a seulement la question habituelle, constitutive du système de répartition : devant l'évolution démographique, faisons-nous bouger le niveau des pensions reversées ou faisons-nous bouger le taux de cotisation versée ?

Nous répondons sans hésitation : « conformément au principe de solidarité intergénérationnelle, nous augmentons le taux de cotisation pour maintenir exactement le niveau des pensions ».

Quant au Medef, son objectif n'est pas d'assurer le financement des caisses de retraites. Son but est de faire baisser le taux de remplacement, égal à 78 % du salaire, au milieu des années 1990, pour l'amener à moins de 60 % et obliger les salariés à épargner auprès d'un fonds de pension pour tenter de maintenir leur pouvoir d'achat de futurs retraités.

Pour atteindre ce but, la droite utilise tous les moyens qui concourent à réduire le

financement des caisses de retraites et à diminuer les droits acquis :

- Bloquer le taux de cotisation des retraites par répartition afin que les ressources des caisses ne puissent pas suivre l'évolution démographique,

- Empêcher les cotisants d'atteindre le nombre d'annuités qui donne droit au taux plein, en décidant en 1993 de porter ce nombre à 40 annuités pour le privé et maintenant à 42 ou 43 annuités, ce qui nécessite que le secteur public passe d'abord à 40 annuités,

- Diminuer les droits des cotisants en basant le calcul sur les 25 meilleures années (et non les 10 meilleures) et en indexant les retraites sur les prix (et non sur les salaires), comme l'a fait Edouard Balladur en 1993.

Par ailleurs, le matraquage de l'opinion sert à créer un réflexe de peur. L'annonce d'un « choc » démographique surévalue l'impact du doublement du nombre de retraités en 40 ans, en passant sous silence le fait essentiel que, **dans le même temps, la richesse de notre pays doublera elle aussi.** L'objectif est de détruire la confiance dans la capacité des retraites par répartition à maintenir le montant des pensions.

Le programme de la gauche doit faire le choix de la solidarité intergénérationnelle, de l'augmentation adéquate du taux de cotisation retraite (en priorité des cotisations patronales) et de l'abrogation des mesures de dégradation des retraites prises par la droite en revenant, dans le secteur privé, aux 37,5 annuités, au calcul sur les 10 meilleures années, à l'indexation sur les salaires. En faisant, également, le choix de la réduction de la durée effective de la semaine de travail pour créer les

emplois qui fondent les droits de la protection sociale

Allonger la durée de cotisation ?

M. Balladur et le Medef viennent d'annoncer la couleur : 40 ans pour les fonctionnaires de façon à « réduire l'écart avec le privé » qui serait porté aussitôt à 42 ou 43, puis à 45 annuités.

Cet allongement toucherait, bien évidemment, tous les salariés qui, à 60 ans, n'auraient pas cotisé durant le nombre de trimestres suffisant pour bénéficier d'une retraite à taux plein et qui, dans leur grande majorité, **subiraient une diminution du montant de leur retraite**.

La « liberté de travailler plus longtemps » dont se gargarise la droite n'a, en effet, strictement aucun sens lorsque, comme aujourd'hui, **les 2/3 des salariés qui arrivent à l'âge de la retraite ne sont déjà plus au travail**. Ils sont au chômage (conséquence des plans sociaux et de la politique patronale de se débarrasser au plus vite des salariés de plus de 55 ans), en invalidité, en longue maladie ou en préretraite.

Si le nombre de trimestres nécessaires à une retraite à taux plein augmentait, ce serait les 3/4 des salariés arrivant à l'âge de la retraite qui ne seraient plus au travail.

Parmi ces salariés âgés, les femmes seraient les premières touchées. Déjà, avec 40 annuités de cotisation, 23 % des femmes selon le COR (le Conseil d'orientation des retraites, mis en place par Lionel Jospin) n'ont pas, aujourd'hui, à 65 ans, le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein. Tout allongement de la durée de cotisation les frapperait donc de plein fouet. Pourtant, la plupart du temps, il s'agit de femmes qui ont élevé seules un ou plusieurs enfants, subi des périodes de chômage et de temps partiel imposé. Seul, le retour aux 37,5 annuités pourrait améliorer leur situation.

Cet allongement toucherait, tout aussi brutalement, tous les salariés qui auraient subi des périodes de chômage, de travail précaire n'ayant pas permis de percevoir d'allocations chômage et donc de cotiser pour leur retraite ou qui, en raison de la durée de leurs études ou de l'état du marché du travail, n'auraient pu accéder à l'emploi avant 24 ou 25 ans.

Et nous savons que pour les générations nées après 1980, ce cas de figure sera de plus en plus fréquent.

Cet allongement toucherait bien évidemment aussi les jeunes qui, dans la mesure où tous les salariés âgés ne seraient pas éjectés des entreprises, ne pourraient les remplacer et resteraient sans emploi.

Oui, il faut l'équité
entre les salariés du privé
et ceux du public.

Pour la droite, la différence de situation entre les salariés du privé et ceux du public est scandaleuse. **Sans doute a-t-elle oublié que c'était elle qui était à la racine de cette iniquité lorsqu'elle avait décrété en plein été 1993, la contre-réforme Balladur du régime de base du secteur privé ?** Avant le vote de la loi de 1993, il fallait, en effet, 37,5 annuités dans le privé comme dans le public pour bénéficier d'une retraite à taux plein, la retraite des salariés du privé était calculée sur les 10 meilleures années (ce qui dans le privé est plus sûr que sur les 6 derniers mois car les fins de carrière sont parfois difficiles...) ; l'indexation des retraites du privé sur les prix et non plus sur les salaires n'était qu'une pratique et n'avait pas encore force de loi. Selon le COR, lorsqu'elle aura pleinement donné ses effets, cette réforme se traduira par une baisse de 12 points du taux de remplacement des salaires par les retraites. En 1994, la retraite nette moyenne était égale à 78 % du salaire, elle ne représentera plus, en 2010, que 66 % du salaire net. Cela signifie que pour un salaire net de 8 000 F, la retraite nette qui était égale à 6 240 F ne sera plus que de 5 280 F (en Francs constants 1994) !

Encore faut-il ajouter aux effets de cette « réforme » ceux de la « réforme » des régimes complémentaires de retraites (Arrco et Agirc) entre 1994 et 1996. Une « réforme » qui va dans le même sens que celle du régime général et qui devrait se traduire par une baisse de 6 à 8 points supplémentaires du taux de remplacement de nos retraites en 2030, toujours selon le COR. Quant au secteur public, il est étonnant que la droite qui ne veut pas remplacer les fonctionnaires qui partent à la retraite puisse trouver dans l'allongement du temps de travail des fonctionnaires une quelconque source d'économie. C'est l'inverse qui, dans

ce cas-là, serait vrai. En effet, allonger de 2,5 annuités le temps de travail des fonctionnaires ne pourrait, alors, que signifier une dépense accrue pour le budget de l'Etat. En effet, qu'un fonctionnaire soit en activité ou à la retraite, son salaire ou sa pension est toujours financé par le budget de l'Etat. Or, un fonctionnaire à la retraite revient moins cher au budget de l'Etat qu'un fonctionnaire actif...

Le coût du retour aux 37,5 annuités dans le privé serait négligeable : le COR l'a chiffré à 0,3 % du PIB annuel en 2040 ! La raison de l'obstination de la droite et du Medef à vouloir imposer l'allongement de la durée de cotisation des salariés du secteur public se situe donc ailleurs. **Il s'agit pour eux de faire sauter le verrou qui bloque aujourd'hui la possibilité d'augmenter la durée de cotisation dans le privé.** Ce n'est, en effet, que lorsque les salariés du public seront à 40 annuités qu'il sera possible à la droite de faire passer ceux du privé à 42 ou 45 annuités (tout dépendra du rapport de force, le patronat européen, l'UNICE, milite pour la retraite à 65 ans...). Et demain, Balladur (ou un autre...) trouvera scandaleux que les salariés du public aient à cotiser 40 ans alors que 42 ou 45 ans seront nécessaires à ceux du privé...

L'équité entre les salariés du public et ceux du privé est nécessaire. Mais cette équité doit se réaliser par le haut : le retour, dans le secteur privé, aux 37,5 annuités, au calcul de la retraite sur les 10 meilleures années et à l'indexation sur les salaires des retraites et des salaires pris en compte pour le calcul de la retraite.

En 1993, notre Parti avait condamné le coup de force de Balladur. En 1995, il avait appuyé les salariés du secteur public – d'ailleurs largement soutenus par le privé – qui se mobilisaient en masse pour défendre les 37,5 annuités et leurs régimes de retraite. Le plan Juppé avait été déclaré « inacceptable » par Lionel Jospin. Nous n'avons, aujourd'hui, aucune raison de changer de position alors que la droite et le Medef préparent la plus redoutable des attaques contre notre régime de retraite par répartition.

Lever le tabou des « prélèvements obligatoires »

Pour la droite et le Medef, l'augmentation généralisée des cotisations sociales pour

financer les retraites doit être écartée. Pourquoi ? Parce qu'elles alourdiraient les « prélèvements obligatoires ».

Cet argument d'autorité n'est pourtant d'aucun poids. **Cette notion de « prélèvements obligatoires » a été inventée de toutes pièces par les libéraux.**

Elle leur permet de ne pas dire crûment qu'il faut baisser les impôts des riches et les salaires indirects (les cotisations sociales). Mais les prélèvements sous forme de cotisations sociales, de salaires indirects, sont des prélèvements pour lesquels les salariés se sont battus pendant des décennies avant d'obtenir, à la Libération, qu'ils deviennent obligatoires. Afin d'obtenir, aussi, qu'ils ne soient pas mélangés à l'impôt. Car l'impôt n'est pas « pré-affecté » à une dépense précise tandis que les cotisations sociales le sont : cette séparation interdit de se servir des cotisations sociales pour autre chose que la protection sociale.

Mais, si l'on veut garder le même niveau de retraite (ce que prétendent Chirac comme Raffarin) il faudra bien financer ce maintien par une hausse des « prélèvements » qu'ils soient publics ou privés. Le Medef et tous ceux qui, à droite, préconisent des fonds de pension d'entreprise le reconnaissent d'ailleurs implicitement. En effet, ces fonds de pension d'entreprise ne se financeront pas tout seuls. **Pourquoi les sommes destinées à alimenter ces fonds de pension n'alimenteraient-elles pas plutôt les retraites par répartition ?** La droite comme le Medef se gardent bien de répondre à cette question et même de la poser.

Aux Etats-Unis le poids des dépenses de santé représente 14 % du PIB contre 9 %, environ, en France.

La différence est qu'aux USA, la plus grande partie des dépenses de santé est privée. Les libéraux sont donc satisfaits : le montant des « prélèvements obligatoires » publics est plus bas qu'en France. Même si le montant total des « prélèvements » publics et privés destinés à financer la santé est plus élevé. Le résultat est édifiant : des inégalités criantes devant la maladie et une situation sanitaire déplorable de la population du pays le plus riche du monde : au 22e rang dans le classement de l'OMS !

C'est la même calamité qui guette nos retraites si nous ne parvenons pas à lever le tabou des « prélèvements obligatoires ». Il faut d'ailleurs tirer toutes les conséquences

de ce tabou des « prélèvements obligatoires » pour les salariés âgés.

Si les prélèvements obligatoires liés à la retraite par répartition cessent d'augmenter : **quelle sera la situation des salariés de plus de 60 ans licenciés et qui n'auront pas les 42 ou 45 années de cotisation exigées par la droite ?** Pourront-ils continuer à percevoir les mêmes allocations de l'assurance-chômage jusqu'à ce qu'ils puissent bénéficier d'une retraite à taux plein ? Rien n'est moins sûr car cela ferait augmenter d'autres « prélèvements obligatoires » ceux de l'UNEDIC. Ils ne resteraient plus, alors, que deux solutions à ces salariés âgés : accepter l'un des « emplois-vieux » sous-qualifié et sous-payé dont la droite prépare activement la mise en place ou prendre sa retraite avec des droits réduits.

Il faudra de toute façon entre 18,5 et 20 % du PIB pour financer les retraites en 2040.

Il faudra, dans tous les cas, augmenter de 6 à 8 points la part du PIB destinée à financer nos retraites en 2040.

Une telle augmentation n'est pas disproportionnée puisque entre 2000 et 2040, le nombre de retraités doublera dans notre pays. Il est tout à fait étonnant, d'ailleurs, que la droite qui insiste beaucoup sur ce doublement du nombre de retraités n'en tire pas toutes les conséquences quant à l'augmentation de la part du PIB destinée à financer les retraites. Cette augmentation est tout à fait possible. **Une augmentation de 8 points de la part du PIB destinée à financer les retraites a déjà eu lieu de 1960 à 2000 (de 4,5 % à 12,5 % aujourd'hui).**

Pourquoi ce qui a été fait au cours des 40 années précédentes ne serait-il plus possible, au cours des 40 prochaines années ? D'autant que les besoins de financement des retraites par répartition connaîtront **un pic** en 2036-2040 lorsque toute la génération du baby-boom (née entre 1946 et 1976) sera arrivée à l'âge de la retraite.

Le nombre de nouveaux retraités diminuera alors brusquement, malgré l'allongement de l'espérance de vie après 60 ans. D'autant qu'en 40 ans, avec un taux moyen de croissance annuel de 1,75 % (taux retenu aussi bien par le rapport Charpin que par le COR et qui n'est pas vraiment optimiste) la

richesse de notre pays aura doublé entre temps et que son PIB sera passé de 9500 milliards de francs (1 450 milliards d'euros) à 19 000 milliards de francs (constants 2001) (2 900 milliards d'euros).

Il serait donc tout à fait possible à la fois, d'augmenter les salaires directs et indirects (les cotisations sociales et notamment les cotisations retraites), de réduire le temps de travail et de faire progresser l'investissement productif. À une condition : que les profits des actionnaires d'entreprises n'accaparent pas la plus grande partie de cette augmentation de richesse ! Or, tel est bien le but du Medef (et donc de la droite) : il veut geler la part de notre PIB destiné à financer les retraites par répartition aux environs de 12 à 13 %.

Il ferait ainsi d'une pierre deux coups. Les cotisations retraites patronales n'augmenteraient pas et laisseraient les profits des entreprises accaparer une grande partie des nouvelles richesses. Le recul des retraites par répartition ferait une place de plus en plus large aux fonds de pension, permettant ainsi aux banques et aux compagnies d'assurance de mettre en valeur d'énormes capitaux.

De toute façon, donc, en 2040, la part du PIB destiné à financer les retraites sera de l'ordre de 18,5 à 20 %. Tout le problème est de savoir si ces sommes seront destinées en totalité aux retraites par répartition ou si ces 6 à 8 points supplémentaires de PIB iront financer les fonds de pension avec leur cortège de risques et d'inégalités.

Partager autrement les richesses produites chaque année.

Entre 1980 et 1997, la part des profits dans le partage de la valeur ajoutée des entreprises (la richesse créée par les entreprises) a augmenté d'environ 8 points, aux dépens des salaires, directs et indirects.

L'économie globale s'en est-elle pour autant mieux portée ? Non, au contraire. Qui, aujourd'hui, oserait affirmer, comme au début des années 1980 que « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain » ? Rares sont ceux qui n'ont pas observé qu'une bonne partie des profits réalisés par les entreprises n'est pas destinée à

l'investissement productif mais à la spéculation boursière. Or, nous voyons aujourd'hui les résultats d'une telle situation : les cours boursiers s'effondrent régulièrement, fragilisant ainsi l'économie tout entière. Qui peut encore douter qu'un rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée au profit des salaires serait bénéfique à l'économie globale en assurant une croissance régulière de la demande ?

L'augmentation des cotisations retraites patronales serait un moyen privilégié de commencer à rétablir cet équilibre. Elle permettrait, en même temps, de combler les besoins de financement de notre système de retraite par répartition.

Le rapport Charpin ainsi que le COR, estiment que l'augmentation des cotisations retraites nécessaire à l'équilibre des régimes de retraite par répartition en 2040 devrait être de l'ordre de **15 points**. Il ne s'agit pas de n'importe quel équilibre puisque ces 15 points permettrait de maintenir la parité de niveau de vie entre retraités et actifs c'est-à-dire de stabiliser à 78 % le taux moyen de remplacement du salaire moyen net par la retraite moyenne nette.

Mais le fonds de réserve devrait permettre de prendre en charge 20 % des besoins de financement (50 % des besoins de financement du régime général selon le COR) soit l'équivalent de 3 points de cotisations retraites. Il ne resterait donc plus que 12 points d'augmentation des cotisations retraite à effectuer **progressivement à raison de 0,30 point par an pendant 40 ans. En augmentant les cotisations patronales de 0,20 point et les cotisations salariales de 0,10 point chaque année**, un partage des richesses plus favorable aux salariés (actifs et retraités) commencerait à s'instaurer, tout en préservant l'investissement productif puisque serait ainsi uniquement ponctionnée la part des profits destinée à alimenter la spéculation boursière. Est-ce vraiment insupportable comme nous l'affirme la droite ?

Pour répondre à cette question, il faut tenir compte des calculs effectués par le COR : Selon le COR, en effet, si les cotisations sociales n'augmentent pas et que l'âge de la retraite n'est pas différé : le montant de la retraite ne sera plus que de **43 % du salaire net en 2040** (2 600 F de retraites, en francs constants 2001, pour un salaire de 6 000 F) ! Ne vaut-il pas mieux augmenter les cotisations dans les proportions proposées ?

Toujours selon le COR, si les cotisations sociales n'augmentent pas et que le montant des retraites nettes est maintenu (78 % du salaire net) : le recul de l'âge nécessaire est de **9 ans** ! Là encore ne vaut-il pas mieux augmenter les cotisations dans les proportions proposées ?

La question des régimes spéciaux n'est pas un problème de financement, mais un problème d'acquis, de négociation, de nouveaux progrès : il y a des métiers pénibles physiquement et mentalement où il n'est pas même concevable de travailler jusqu'à 60 ans. Les métiers de la santé, par exemple, n'ont-ils pas le droit à une vraie retraite à partir de 55 ans ? N'en est-il pas de même, dans le secteur privé pour **les ouvriers du bâtiment, les chauffeurs routiers, les travailleurs et les travailleuses de nuit, pour tous ceux et toutes celles qui ont commencé à travailler très jeunes** ? D'autant qu'il y a des inégalités d'espérances de vie.

Tout cela peut et doit s'étudier et se négocier, évoluer : mais à condition que ce soit dans le cadre d'un ordre public social commun à tous. Confirmons, protégeons d'abord le cadre collectif commun : droit à 60 ans à une retraite à taux plein pour tous, dès 37,5 annuités de cotisation.

La « retraite à la carte » peut paraître séduisante mais, en vérité, elle est cruelle et inégalitaire : c'est le choix individuel entre « s'user davantage ou vivre moins bien le reste de son âge ». On vous donne un faux choix, partir tout de suite mais vivre assez misérablement, ou travailler plus longtemps pour plus d'argent, mais raccourcir votre vie (car les « tables de mortalité » sont là pour vous indiquer que lorsque vous dépassez les 60 ans, chaque année de travail abrège d'autant vos jours...). **Cette « retraite à la carte » a, d'ailleurs, toutes les chances de n'être qu'un leurre : les salariés de plus de 55 ans, de plus en plus nombreux à être licenciés n'auront le choix, en réalité, qu'entre le chômage et une retraite à taux réduit.** Or, le patronat n'a pas du tout l'intention de changer sa politique à l'égard des salariés âgés. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer qu'au moment même où l'Unedic aggravait les conditions d'indemnisation des chômeurs âgés, le Medef écrivait à Fillon pour lui demander de baisser la « contribution Delalande » et donc d'assouplir les possibilités de licenciement de ces mêmes travailleurs âgés.

De toute façon, ce serait malheur que de perdre un droit d'ordre public social commun à tous, repérable et défendable, pour le leurre d'un choix individuel ou modulé par métier, par branche, avec des critères discutables à perte de vue.

Ne pas laisser de place aux fonds de pension.

Le Medef et une partie de la droite (Balladur...) affichent clairement leur volonté de généraliser les fonds de pension, dans le privé comme dans le public.

Leur argument décisif est de nous dire qu'on ne peut pas faire autrement parce qu'ils existent partout ailleurs. C'est un argument « boomerang ». En effet, **chacun connaît les « bienfaits » des fonds de pension au Royaume-uni** puisque les salariés britanniques devront bientôt attendre 70 ans pour profiter de leur retraite. Encore faudrait-il préciser que 50 % seulement des salariés sont titulaires d'un fonds de pension (ceux qui peuvent épargner tous les mois) et que les autres disposent uniquement d'une retraite publique égale à 32 % de leur salaire ! C'est sans doute ce qui explique le faible poids des ' prélèvements obligatoires » au Royaume-uni. C'est aussi ce qui plaide pour leur alourdissement si nous voulons préserver nos retraites.

Les fonds de pension sont risqués. Cela n'est plus à démontrer, tout le monde a compris qu'il s'agissait de jouer sa retraite en bourse.

Les fonds de pension sont inégalitaires. Ils sont basés sur la capacité d'épargne (qui va de 1 à 24 en moyenne) alors que les retraites par répartition sont proportionnelles aux salaires (qui, pour l'essentiel, ne connaissent un écart que de 1 à 4).

Les fonds de pension ne sont pas des compléments mais des concurrents dangereux des régimes par répartition.

Le « troisième étage » de nos retraites, vanté par le Medef, serait un troisième étage en trompe-l'œil : la hauteur totale de l'immeuble des retraites ne varierait pas. Simplement, ce troisième étage, celui des fonds de pension, siphonnerait les ressources du régime de base et des régimes complémentaires au profit des seuls salariés capables d'épargner et donc aux dépens de tous les autres. Il siphonnerait les ressources futures des retraites par répartition : le Medef déclare qu'il n'y a pas d'argent pour les retraites par

répartition, mais il se dit prêt à mettre sur la table 8 % des salaires bruts pour financer les fonds de pension d'entreprise... Il siphonnerait les ressources actuelles des retraites par répartition en rognant l'assiette des cotisations retraites puisque les sommes épargnées sur les fonds de pension d'entreprise seraient exonérées de cotisations sociales et donc de cotisations retraites.

Massivement, aujourd'hui, les salariés de notre pays se détournent des fonds de pension. Ils ont raison d'être échaudés par l'aventure d'Enron, de Worldcom ou de l'immobilier japonais... Un système comme la « Préfon » a échoué, depuis trente ans, à faire cotiser plus de 250 000 cotisants sur 5,5 millions de fonctionnaires et assimilés.

Mais, si la retraite par répartition continuait à perdre du terrain (par l'allongement de la durée de cotisation et la baisse du niveau des pensions) les salariés qui ont les moyens d'épargner (les cadres et certains salariés stables des grandes entreprises) seraient de plus en plus nombreux à demander la mise en place de fonds de pension d'entreprise. Le Medef ayant déjà donné son accord à leur financement, Il ne suffirait plus à la droite qu'à faire passer à 20 ou 30 ans la durée maximale du PPESV (Plan partenarial d'épargne salariale volontaire), mis en place par le gouvernement de la gauche plurielle.

Il ne suffit donc pas d'affirmer que l'on ne cherche pas à introduire des fonds de pension d'entreprise dans notre pays. Encore faut-il maintenir le niveau des retraites par répartition. Autrement, ils se feront inéluctablement une place, aux dépens des retraites par répartition.

Le salariat sera alors divisé entre ceux qui auraient les yeux rivés sur leur fiche de paye et ceux qui, titulaires de fonds de pension, auraient les leurs fixés sur la valeur de l'action de la société. Le rapport de forces basculerait encore plus en faveur du patronat et des marchés financiers. La généralisation des retraites par répartition avait, en moins de cinquante ans, banni la pauvreté chez la très grande majorité des personnes âgées. Le recul des retraites par répartition ferait que pour de très nombreux salariés, misère et vieillesse redeviendraient synonymes.

L'emploi, la réduction du temps
de travail, les retraites
et la Sécu.

Toute notre orientation de réduction du temps de travail – et notamment les 35 h – serait battue en brèche par la hausse des annuités de cotisation. **Faire travailler 5,5 millions de fonctionnaires et assimilés 36 mois de plus, même à 151,66 h par mois, cela représente 30,5 milliards d'heures de travail que les jeunes n'auront pas...** L'allongement sera supérieur sur la vie à la réduction qui s'est peu ou prou effectuée sur la semaine. **Et si le privé passe à 42 ans, puis davantage, les effets sur l'emploi seront catastrophiques.** Le chômage de masse, déjà croissant avec les premières mesures Fillon-Raffarin, progressera... et le montant global des cotisations retraites baissera d'autant !

C'est une spirale infernale : moins de pouvoir d'achat, moins de consommation, l'économie se portera plus mal, et notre protection sociale reculera – y compris la Sécurité sociale, l'assurance maladie, dont les « trous » réapparaîtront. Le gouvernement utilisera le même raisonnement que sur les retraites pour

diminuer les prestations santé puis pour privatiser la « Sécu », encourageant les assurances privées.

Notre protection sociale collective est ce qu'il y a de plus beau, de plus socialiste en France. Nous avons donc, en tant que socialistes, un choix de société fondamental à faire. Soit nous contre-attaquons, défendons les principes de la solidarité, de la répartition, ne cédon pas au chantage initié par Balladur. Nous abrogeons ses mesures de 1993 et nous re-crédons de l'égalité par le haut. En réduisant à nouveau à 37,5 annuités le nombre d'années nécessaires pour une retraite à taux plein, nous encourageons le plein emploi. Soit nous reculons : nous descendrons alors les marches une à une et laisseront les libéraux mettre à mal notre idéal, nos droits, nos conquêtes. Les salariés de notre pays ont su massivement faire reculer les projets d'Alain Juppé en Novembre-Décembre 95, nous devons être avec eux pour faire reculer ceux de Jean-Pierre Raffarin en 2003.

Pour donner votre signature à cette contribution (indiquez votre section socialiste et votre département) :

Jean-Jacques Chavigné (membre du Bureau fédéral de la Somme)

Gérard Filoche (membre du Bureau national)

Mels : <jean.chavigne1@wanadoo.fr> et <gerard.filoche@wanadoo.fr>-

DÉMOCRATIE ET SOCIALISME– mensuel pour ancrer le PS à gauche

**Abonnement : 25 € par an pour 10 numéros – chèques à l'ordre de D&S,
85 rue Rambuteau, 75001 PARIS – mél : democratie.et.socialisme@wanadoo.fr**